

# Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021

## 1. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est consultable au secrétariat de mairie et sur le site internet de la commune.

Rappel :

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées en 2020 ; il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal, qui est approuvé par le conseil municipal avant l'approbation du compte administratif.

Ce compte administratif pourra être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures du bureau.

le budget primitif, approuvé le 3 avril 2021, a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en ne recourant pas à l'emprunt pour cette année ;
- De mobiliser des subventions auprès du Département, de l'Etat, de Tulle Agglo chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la commune.

D'un côté la section de fonctionnement qui « gère les affaires courantes », notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## 2. La section de fonctionnement

### a) Généralités

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer sa gestion courante :

Les dépenses concernent les salaires du personnel communal, l'entretien et la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les participations et subventions versées et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (locations d'appartements, adhésions bibliothèque, remboursement de charges de personnel mis à disposition...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses participations et redevances...

**Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2020 à 193 511.67 € pour un montant de recettes de 220 846.92 €. Sur l'exercice 2020, sans tenir compte de l'excédent de fonctionnement 2019 (R002), la commune a dégagé 27 335.25 €.**

**En rajoutant l'excédent de 2020 (91 595.57 €), le résultat à affecter sur 2021 est de 118 930.82 €.**

Cet excédent doit servir prioritairement à couvrir le déficit de la section d'investissement.

L'écart entre les dépenses et les recettes de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-

à-dire la capacité de la commune à investir sans avoir recours à un emprunt nouveau.

b) Compte Administratif 2020

**Dépenses de fonctionnement**

chapitre	Libellé	Budget cumulé 2020	Réalisations
011	Charges à caractère général	97 060.00	60 438.18
012	Charges de personnel	105 000.00	101 288.05
023	Virement à la section d'investissement	65 000.00	
65	Autres charges gestion courante	32 610.00	30 223.71
66	Charges financières	1 600.00	1 561.73
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>301 270.00</b>	<b>193 511.67</b>

**Chapitre 011 :**

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des collectivités : électricité, gaz, eau assainissement, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurances, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux...

**Chapitre 012 :**

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

**Chapitre 65 :**

Ce chapitre correspond, aux indemnités des élus, aux participations annuelles versées à différentes structures Nouveau Syndicat intercommunal de l'école maternelle (7 877.48€), FDEE 19 (1 591.64 €), Commune de Clergoux frais de scolarité (2 889.80€), aux subventions versées aux associations.

**Chapitre 66 :**

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

La commune a actuellement deux emprunts en cours ;

- Un pour financer l'aménagement du bourg (PAB) contracté en 2005 d'un montant de 150 000.00 € qui se termine en 2021.  
Le montant des intérêts payés en 2020 était de 880.17€.
- Un pour financer les travaux de la boulangerie effectués en 2013 d'un montant de 50 000.00 € qui se termine en 2023.  
Le montant des intérêts payés en 2020 était de 681.56€.

**Chapitre 023 :**

La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 65 000.00 €.

## Recettes de fonctionnement

chapitre	Libellé	Budget cumulé 2020	Réalisations
70	Produits de services	30 386.00	28 468.61
73	Impôts et taxes	96 349.00	99 804.78
74	Dotations et participations	52 318.00	52 318.00
75	Autres produits de gestion courante	30 121.43	38 820.54
77	Produits exceptionnels	500.00	1 434.99
	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>209 674.43</b>	<b>220 846.92</b>
002	Excédent antérieur reporté	91 595.57	91 595.57
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>301 270.00</b>	<b>312 442.49</b>

### Chapitre 70 :

Redevances diverses, remboursement frais mise à disposition (Tulle Agglo), remboursement frais Agence Postale.

### Chapitre 73 :

Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale.

Les attributions de compensation versées par Tulle Agglo ;

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) ; il s'agit d'un mécanisme de péréquation pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La répartition entre les communes de Tulle Agglo est faite par la communauté d'Agglo.

En 2020, la commune a bénéficié des ce fonds à hauteur de 3 379.00€.

### Chapitre 74 :

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

### Chapitre 75 :

Sont inscrits à ce chapitre les revenus liés à la location de bâtiments communaux.

### Chapitre 77 :

Ce chapitre comprend notamment des remboursements d'assurances, de produits exceptionnels (dotations pour financer le recensement de la population, la tenue des élections...)

### 3. La section d'Investissement

#### a) Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir, contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses: toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit de l'acquisition de mobilier, matériel, d'études de travaux soit sur des structures existantes soit sur des structures nouvelles. Le remboursement du capital des emprunts et des dépôts de garantie.

En recettes : le FC TVA, les subventions reçues, les emprunts éventuels, les dépôts de garantie...

#### b) Compte Administratif 2020

##### Dépenses d'investissement

chapitre	Libellé	Budget cumulé 2020	Réalisations
16	Remboursement d'emprunt (capital)	18 675.00	17 453.29
21	Immobilisations corporelles	4 219.00	700.00
23	Immobilisations en cours	69 375.00	15 500.96
	<b>Total investissement</b>	<b>92 269.00</b>	<b>33 654.25</b>

##### Chapitre 16 :

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts.

La commune a actuellement deux emprunts en cours ;

- Un pour financer l'aménagement du bourg (PAB) contracté en 2005 d'un montant de 150 000.00 € qui se termine en 2021. Le montant du capital remboursé en 2020 était de 12 008.49 €.
- Un pour financer les travaux de la boulangerie effectués en 2013 d'un montant de 50 000.00 € qui se termine en 2023. Le montant du capital remboursé en 2020 était de 5 164.80 €
- Un remboursement de caution suite au départ d'un locataire.

##### Chapitre 21 :

Acquisition de matériel, en 2020 la commune a fait l'acquisition d'une débroussailleuse pour un montant de 700 €.

##### Chapitre 23 :

Les immobilisations en cours concernent des programmes faisant intervenir différents fournisseurs ou entreprises. En 2020 travaux dans le quartier du Barry pour 12 002.96€ et des travaux de voirie à La Roche Basse pour 3 498.00€.

**Recettes d'investissement**

chapitre	Libellé	Budget cumulé	Réalisations
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	14 406.49	
021	Virement de la section de fonctionnement	65 000.00	
10	Dotations fonds divers réserves	8 355.51	8 355.58
13	Subventions d'investissement reçues	4 507.00	2704.00
16	Emprunts, dépôt de garantie reçus	0	635
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>92 269.00</b>	<b>11 694.58</b>

**Chapitre 10 :**

Affectation du résultat 2019, FCTVA sur exercice 2018.

**Chapitre 13 :**

Les subventions reçues 1166.00 € pour La Roche Basse et 1538.00 € pour le Quartier du Barry.

**Chapitre 16 :**

Les dépôts de garanties reçus (caution des loyers)

**4. Les restes à réaliser de l'année 2020 à reporter en 2021**

Dépenses	CA 2020
231 Quartier du Barry	9 500.00
2111 Terraines nus La Roche Basse	3 000.00
231 Bâtiments communaux	8 000.00
<b>Total dépenses</b>	<b>20 500.00</b>
Recettes	
Aucune	0

## 5. Le budget primitif 2021

<b>DEPENSES</b>	
<b>Fonctionnement</b>	

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget</b>
011	Charges à caractère général	78 865.00
012	Charges de personnel	92 300.00
022	Dépenses imprévues section fonctionnement	3 000.00
023	Virement à la section d'investissement	95 410.00
65	Autres charges de gestion courante	32 010.00
66	Charges financières	980.00
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>302 565.00</b>

<b>RECETTES</b>	
<b>Fonctionnement</b>	

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget</b>
002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	90 877.64
70	Produits des services	30 886.00
73	Impôts et taxes	101 880.00
74	Dotations et participations	50 579.00
75	Autres produits de gestion courante	28 110.00
77	Produits exceptionnels	232.36
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>302 565.00</b>

<b>DEPENSES</b>	
<b>Investissement</b>	

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget</b>
16	Remboursement d'emprunt	18 570.00
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00
21	Immobilisations corporelles	5 100.00
23	Immobilisations en cours	116 800.00
	<b>Total investissement</b>	<b>143 470.00</b>

<b>RECETTES</b>	
<b>Investissement</b>	

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	95 410.00
10	Dotations fonds divers	29 354.00
13	Subvention d'investissement	17 876.00
16	Emprunts, dépôts de garantie	830.00
	<b>Total investissement</b>	<b>143 470.00</b>

## 6. Taux d'imposition 2021

### Pour mémoire aux 2020

Taux taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.38% (dont taux départemental 21.35%)

Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65.64%

### Vote des taux 2021

Taux taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.37% (dont taux départemental 21.35%)

Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67.38%

## 7. Note sur l'état de la dette

Objet de l'emprunt	Capital restant dû au 31/12/2020	Annuités cumulées en 2021	Intérêts versés	Capital remboursé	Capital restant dû au 31/12/2021
Boulangerie	16 489.50	5 846.36	519.42	5 326.94	11 162.56
PAB	12 440.79	12 888.66	447.87	12 440.79	0

Fait à La Roche Canillac, le 11 mai 2021

Le Maire,  
Patrick LERESTEUX.



*Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*